



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARDÈCHE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°07-2016-008

PUBLIÉ LE 6 AVRIL 2016

# Sommaire

## **07\_Préf\_Präfecture de l'Ardèche**

07-2016-04-06-001 - Délégation de signature Mme Isabelle CHONAVEY (DRHMM)  
2016 (5 pages)

Page 3

07\_Préf\_Préfecture de l'Ardèche

07-2016-04-06-001

Délégation de signature Mme Isabelle CHONAVEY  
(DRHMM) 2016



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE L'ARDÈCHE

Préfecture

Secrétariat Général de  
l'Administration Départementale

Mission Animation Interministérielle

### **Arrêté préfectoral n° portant délégation de signature à Mme Isabelle CHONAVEY, directrice des ressources humaines, des moyens et de la modernisation**

**Le Préfet de l'Ardèche,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Officier de l'ordre national du Mérite,**

VU la loi du 28 pluviôse an VIII concernant la division du territoire français et l'administration ;

VU la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 92.604 du 1<sup>er</sup> juillet 1992 portant charte de la déconcentration, modifié par le décret n° 97.463 du 9 mai 1997 ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

VU le décret NOR INTA1500323D du 19 février 2015 portant nomination de M. Alain TRIOLLE, préfet de l'Ardèche ;

VU le décret NOR INTA1513237D du 8 juillet 2015 nommant M. Paul-Marie CLAUDON, secrétaire général de la préfecture de l'Ardèche ;

VU la circulaire conjointe n° 13-849 du ministère de l'intérieur et du ministère de l'économie et des finances en date du 22 novembre 2013 relative à la régionalisation des centres de services partagés des services déconcentrés du ministère de l'intérieur au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

VU la note de service du 7 octobre 2009 portant nomination de Mme Isabelle CHONAVEY, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, en qualité de directrice des ressources humaines, des moyens et de la modernisation ;

VU la note de service du 11 mars 2016 portant affectation de Mme Isabelle PALIX, adjoint administratif 2<sup>ème</sup> classe, au bureau de la gestion des moyens et du patrimoine, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2016 ;

VU la note de service du 30 mars 2016 portant affectation à mi-temps de M. Roland BISSONNIER, contrôleur de gestion, chargé de mission qualité et performance, au bureau de la gestion des moyens et du patrimoine, du 14 mars 2016 au 31 août 2016 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2015068-0011 du 9 mars 2015 portant délégation de signature à Mme Isabelle CHONAVEY, directrice des ressources humaines, des moyens et de la modernisation ;

**Sur proposition** du secrétaire général de la préfecture de l'Ardèche ;

## **ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : l'arrêté préfectoral n° 2015068-0011 du 9 mars 2015 est abrogé.

**Article 2** : délégation permanente de signature est donnée à Mme Isabelle CHONAVEY, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directrice des ressources humaines, des moyens et de la modernisation, pour les actes et documents administratifs entrant dans la compétence de sa direction à l'exclusion des arrêtés, des correspondances avec les parlementaires, les conseillers régionaux et généraux, les autres personnalités et les mémoires adressés aux juridictions.

En ce qui concerne les actes d'engagement juridique et de liquidation de dépenses entrant dans la compétence de la direction des ressources humaines, des moyens et de la modernisation, délégation de signature est donnée à l'intéressée à l'effet de signer les actes d'un montant inférieur à 1.000 €.

**Article 3** : délégation permanente de signature est donnée, pour les domaines d'attribution relevant de son bureau, à Mme Patricia MESTRES THANT, attachée, chef du bureau de la gestion des moyens et du patrimoine (B.G.M.P.), à l'effet de signer les actes et documents mentionnés à l'article 2 à l'exception des actes d'engagement juridique et de liquidation de dépenses d'un montant supérieur à 400 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Patricia MESTRES THANT, chef du B.G.M.P., la délégation qui lui est consentie est exercée, dans les mêmes conditions, par M. Roland BISSONNIER, contrôleur de gestion, chargé de mission qualité et performance.

**Article 4** : délégation de signature est donnée à Mme Martine ARMAND, secrétaire administratif de classe normale, coordinateur départemental dépenses à la préfecture de l'Ardèche, pour signer les ordres de payer relatifs aux dépenses traitées en flux 4 du ressort du service facturier de la DRFIP Rhône-Alpes dans le cadre de l'exécution des dépenses de l'État relevant des programmes énumérés dans le tableau ci-annexé.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Martine ARMAND, coordinateur départemental dépenses, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans les mêmes conditions, par Mme Isabelle PALIX, adjoint administratif principal 2<sup>ème</sup> classe.

**Article 5** : délégation permanente de signature est donnée, pour les domaines d'attribution relevant de son bureau, à Mme Conception CITOLER, attachée d'administration de l'office national des forêts, en tant que chef du bureau des ressources humaines, à l'effet de signer les actes et documents mentionnés à l'article 2 à l'exception des actes d'engagement juridique et de liquidation de dépenses d'un montant supérieur à 400 €.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Conception CITOLER, chef du bureau des ressources humaines, la délégation qui lui est consentie est exercée, dans les mêmes conditions, par M. Josian BONNET, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, pour ce qui concerne les actes d'engagement et de liquidation des dépenses, et tout autre acte administratif général portant sur la gestion du personnel.

**Article 6 :** le préfet de l'Ardèche se réserve la possibilité d'évoquer, à son niveau, s'il le juge nécessaire, toute affaire entrant dans le cadre de la présente délégation de signature.

**Article 7 :** le présent arrêté prend effet à compter de ce jour.

**Article 8 :** le secrétaire général de la préfecture, la directrice des ressources humaines, des moyens et de la modernisation et les chefs de bureaux désignés ci-dessus, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au directeur régional des finances publiques, aux délégataires et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de l'Ardèche.

Fait à Privas, le 6 Avril 2016

Le Préfet,

Signé

Alain TRIOLLE

**ANNEXE 1**  
**LISTE DES PROGRAMMES POUR LESQUELS LA DELEGATION DE**  
**SIGNATURE DU COORDINATEUR DEPARTEMENTAL EST ATTRIBUEE**

Programmes	Intitulé des programmes	Ministère
104	Intégration et accès à la nationalité française	Ministère de l'intérieur
111	Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail	Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social
112	Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire	Services du Premier ministre
119	Concours financiers aux communes et groupement de communes	Ministère de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique
120	Concours financiers aux départements	Ministère de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique
121	Concours financiers aux régions	Ministère de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique
122	Concours spécifiques et administration	Ministère de l'intérieur
122 DGD Biblio- thèques	Concours spécifiques et administration	Ministère de l'intérieur
129 (MILDT)	Coordination du travail gouvernemental	Services du Premier ministre
148	Fonction publique	Ministère de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique
161	Intervention des services opérationnels	Ministère de l'intérieur
165	Conseil d'Etat et autres juridictions administratives	Services du Premier ministre
169	Reconnaissance et réparation en faveur du monde combattant	Ministère de la défense
172	Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires	Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche
207	Sécurité et éducation routières	Ministère de l'intérieur
209	Solidarité à l'égard des pays en développement	Ministère des affaires étrangères
216 (action sociale)	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Ministère de l'intérieur
216 (contentieux)	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Ministère de l'intérieur

216 (formation)	Conduite et pilotage des politiques de l'intérieur	Ministère de l'intérieur
218	Conduite et pilotage des politiques économique et financière	Ministère de l'économie et des finances
232	Vie politique, culturelle et associative	Ministère de l'intérieur
301	Développement solidaire et migrations	Ministère de l'intérieur
303	Immigration et asile	Ministère de l'intérieur
307	Administration territoriale	Ministère de l'intérieur
307 (assistance technique FEDER)	Administration territoriale	Ministère de l'intérieur
309 hors plan de relance	Entretien des bâtiments de l'État	Ministère de l'économie et des finances
333	Moyens mutualisés des administrations déconcentrées	Services du Premier ministre
723	Contribution aux dépenses immobilières	Ministère de l'économie et des finances
743	Pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre et autres pensions	Ministère de l'économie et des finances
754	Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières	Ministère de l'intérieur
833	CAS Avances sur le montant des impositions revenant aux régions, départements, communes, établissements et divers organismes	Ministère de l'économie et des finances
Fonds Européens	FEDER régional 2000-2006 et 2007-2013 (compétitivité et emploi)	Géré par le Ministère de l'intérieur
	FEDER coopération territoriale européenne (international - alpine space) 2000-2006 et 2007-2013	Géré par le Ministère de l'intérieur
	FEDER plan Rhône (plurirégional)	Géré par le Ministère de l'intérieur
	FEDER : Objectif compétitivité régionale et emploi (2007-2013)	Géré par le Ministère de l'intérieur